



Vie locale

DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES SOLIDARITES

PROJECTION GAZA SURF CLUB

23 Novembre 20h

Salle Audio CITE ALLENDE LORIENT



Enclavée entre Israël et l'Égypte, la bande de Gaza a plus d'une fois été surnommée *"la plus grande prison à ciel ouvert du monde"*. Alors, pour tenter de retrouver un peu de liberté, une poignée de jeunes Palestiniens ont décidé de se lancer à l'assaut des vagues qui viennent quotidiennement lécher les 40 kilomètres de côtes qui bordent ce territoire.

Piégée dans "la plus grande prison à ciel ouvert au monde" et soumise à la loi de la guerre, la nouvelle génération est irrésistiblement attirée par les rivages. Révoltés par l'occupation et par l'impasse politique, les surfeurs de Gaza recouvrent, au coeur des vagues de la Méditerranée, leurs libertés personnelles.

Sommaire :

Vie locale :

- Gaza Surf Club
- Table d'information 18 novembre
- Fête de l'Huma Bretagne

Campagnes

- Justice pour la Palestine
- Prisonniers
- BDS
- Made in inégalité

ACTUALITES

- Air Canada
- Amnesty
- Déclaration Balfour
- Passage Gaza Egypte
- Grand Jérusalem

ANALYSES

- Elias Sambar
- Dominique Vdal
- Jonathan Cook

PAGE D'HISTOIRE

- Le Plan de partage 1947

Prochaine table d'information de l'AFPS du Pays de Lorient

Depuis la rentrée de septembre notre association a décidé de tenir sur l'espace public à Lorient une fois par mois une table d'information, la prochaine aura lieu samedi 18 novembre place PAUL BERT de 14h30 à 17h. Nous invitons ceux qui se sentent concernés par la cause palestinienne et l'activité de notre association de nous rejoindre.

Fête de l'Huma Bretagne

Comme chaque année notre association sera présente avec un stand à la fête de l'Huma Bretagne. Ce sera l'occasion d'échanges, de discussions dans un cadre convivial, pour ceux qui le souhaitent d'acheter des produits palestiniens : huile d'olives...ce qui n'est pas seulement un acte d'achat mais un geste militant qui contribue à soutenir la résistance à l'occupation qui dure depuis 70 ans.

Ce sera aussi et surtout l'occasion de participer à la campagne pour libérer Salah Hamouri, avocat franco palestinien, à nouveau emprisonné depuis la fin de l'été après avoir purgé une peine de 7 ans de pour des accusations fantaisistes, il est condamné à 6 mois de détention administrative sans qu'aucune charge ne pèse sur lui et sans avoir eu droit à aucun procès.



<http://www.france-palestine.org/Mobilisation-pour-la-liberation-de-Salah-Hamouri>

CAMPAGNES

2017/ Justice pour la Palestine



Des clés pour comprendre, des clés pour agir

Vous trouvez comme nous que l'injustice est insupportable, mais la Palestine vous semble trop lointaine, trop compliquée ?... Cette campagne est faite pour vous !

A travers **trois dates anniversaires**, :

- La déclaration Balfour du 2 novembre 1917
- le plan de partage de la Palestine en 1947,
- et la guerre de juin 1967,

l'année 2017 nous donne **les clés pour comprendre**. Nous vous aiderons, tout au long de l'année, à trouver ces clés et à vous en emparer.

<http://www.france-palestine.org/+2017-Justice-pour-la-Palestine-+>

Prisonniers politiques palestiniens

Par milliers, les Palestiniens, résistants ou simples civils, croupissent dans les prisons israéliennes, en toute illégalité au regard du droit international.

L'emprisonnement de masse est une stratégie mise en œuvre depuis 1967 pour tenter de briser la résistance d'un peuple.



L'AFPS, engagée dans la Campagne internationale pour la libération de Marwan Barghouthi et de tous les prisonniers palestiniens, est solidaire de leur combat pour des conditions de détention conformes au droit humanitaire et contre la détention administrative.

<http://www.france-palestine.org/+Prisonniers-politiques-palestiniens-+>

Boycott Désinvestissement Sanctions (BDS)



Nous ne nous laisserons pas bâillonner !

Adressez vos chèques (avec au dos la mention « procès boycott ») au siège national.

Souscrivez en ligne (carte bancaire et/ou compte Paypal) sur le site de l'association, en cliquant sur ce lien <http://www.france-palestine.org/Fai...> (mention « procès boycott »).

<http://www.france-palestine.org/+Boycott-Desinvestissement-Sanctions-BDS-+>

Interdiction des produits des colonies

L'AFPS est engagée dans la campagne « Made in illegality » « [Interdiction des produits des colonies](#) », lancée dans le cadre de la Plateforme des ONG pour la Palestine.

De nombreuses déclarations européennes et françaises soulignent le caractère illégal des colonies israéliennes installées dans les Territoires palestiniens depuis 1967 et l'obstacle qu'elles représentent pour une paix juste et durable.

Pourtant, dans les faits les colonies bénéficient des relations économiques entre l'UE et Israël. Ainsi, chaque année les importations de l'UE en provenance des colonies israéliennes en Cisjordanie représentent quinze fois plus que celles venant du reste du territoire palestinien occupé.

<http://www.france-palestine.org/+-Interdiction-des-produits-des-colonies-+>



ACTUALITES

Air Canada résilie son contrat principal avec Israël Aerospace Industries

Le 1er novembre 2017, nous avons été informés par écrit par la direction d'Air Canada que le contrat de 5 ans avec Israël Aerospace Industries Bedek Group pour la maintenance lourde de ses biréacteurs B767 avait été résilié. Ce contrat, estimé à des dizaines de millions de dollars, devait durer jusqu'en mars 2019.

Air Canada n'a présenté aucune raison pour abandonner le contrat, sauf pour dire que cela était dû à une pratique consistant à examiner ces « arrangements de façon régulière » avec tous les fournisseurs de services. Air Canada a également affirmé dans sa lettre que ce processus s'était déroulé au début de 2017 et que le contrat avait été transféré à « un autre fournisseur en Amérique du Nord ».

<http://www.france-palestine.org/Air-Canada-resilie-son-contrat-principal-avec-Israel-Aerospace-Industries>

Un membre du personnel d'Amnesty International refoulé par Israël

Raed Jarrar, directeur du plaidoyer pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International États-Unis, venait de perdre son père et voyageait à titre privé pour rendre visite à sa famille dans les territoires palestiniens occupés.

<http://www.france-palestine.org/Un-membre-du-personnel-d-Amnesty-International-refoule-par-Israel>

Déclaration Balfour : cent ans après, les Palestiniens demandent réparation

Ce 2 novembre, on fête le centenaire d'un document historique qui a changé la face du Moyen-Orient, la déclaration Balfour. Il y a un siècle tout juste, le 2 novembre 1917, le ministre des Affaires étrangères britannique Lord Balfour s'engageait à soutenir la création d'un foyer national juif en Palestine. Une déclaration qui a préfiguré la création de l'Etat d'Israël en 1948 mais aussi le conflit israélo-palestinien. Le centenaire de ce texte, fondamental pour les Israéliens, donnera lieu à une commémoration à Londres. Theresa May reçoit pour l'occasion son homologue, Benyamin Netanyahu, le Premier ministre israélien. Une insulte pour les Palestiniens qui demandent aujourd'hui réparation à la Grande-Bretagne.

Pour décrire la déclaration Balfour qui s'engageait il y a 100 ans à soutenir la création d'un foyer national juif en Palestine, Mustapha Barghouti, membre du comité central de l'Organisation de libération de la Palestine n'a qu'un mot : « La déclaration Balfour est un crime, qui a posé les bases du nettoyage ethnique du peuple palestinien en 1948 ».

<http://www.france-palestine.org/Declaration-Balfour-cent-ans-apres-les-Palestiniens-demandent-reparation>

L'Autorité palestinienne prend le contrôle du passage entre Gaza et l'Egypte

Le Hamas a transféré à l'Autorité palestinienne, mercredi, le contrôle du point de passage entre Gaza et l'Egypte.

L'accord de réconciliation conclu, le 12 octobre, par le Hamas et le Fatah – mouvements palestiniens rivaux – se concrétise. Mercredi 1er novembre, le Hamas a transféré à l'Autorité palestinienne (dominée par le Fatah) le contrôle du point de passage entre Gaza et l'Egypte.

Nazmi Mouhanna, principal responsable de l'Autorité palestinienne pour les postes frontières, et son homologue du Hamas ont signé l'accord permettant ce transfert de responsabilité, considéré comme un test pour l'accord de réconciliation palestinienne.

<http://www.france-palestine.org/L-Autorite-palestinienne-prend-le-controle-du-passage-entre-Gaza-et-l-Egypte>

Les USA s'opposent au projet de loi sur le "Grand Jérusalem"

L'administration du président américain Donald Trump s'est opposée à un projet de loi israélien controversé qui, selon les critiques, équivaldrait à une annexion de facto de colonies juives autour de Jérusalem, a déclaré dimanche un responsable américain.

Le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu a reporté le vote sur le projet de "loi sur le Grand Jérusalem", prévu dimanche, un responsable israélien assurant qu'une "préparation diplomatique" préalable était nécessaire.

<http://www.france-palestine.org/Les-USA-s-opposent-au-projet-de-loi-sur-le-Grand-Jerusalem>

ANALYSES

Elias Sanbar : "La situation reste très volatile et pas seulement en Palestine"

Il y a une grande part d'improvisation dans la politique de la plus grande puissance du monde, ce qui est inquiétant, dit l'ambassadeur de la Palestine auprès de l'Unesco.

Poète, essayiste, historien et diplomate palestinien qui prit part aux accords d'Oslo conclus entre Israéliens et Palestiniens, Elias Sanbar, désormais ambassadeur de Palestine auprès de l'Unesco, analyse du point de vue palestinien la situation sur le terrain et dans la région au moment du centième anniversaire de la déclaration Balfour, qui appelait à la création d'un foyer national juif en Palestine.

<http://www.france-palestine.org/Elias-Sanbar-La-situation-reste-tres-volatile-et-pas-seulement-en-Palestine>

Israël-Palestine : tirer le signal d'alarme ! Dominique Vidal. Mediapart

Pour la troisième année consécutive, une trentaine de lecteurs du « Monde diplomatique » vient de séjourner une semaine en Israël-Palestine. Le programme se concentrait sur des rencontres avec les sociétés civiles. Une occasion pour Dominique Vidal, qui guidait les participants avec Anaïs et Joan, de confronter sur le terrain analyses et réalités.

Pour toutes et tous, ce furent huit longs jours intenses, passionnants et inquiétants. Cette semaine très dense nous a permis d'aller à Jérusalem, dans sa vieille ville et les colonies qui l'entourent, à Ramallah et dans la "ville-modèle" de Rawabi, à Bethléem et dans le camp de réfugiés d'Aïda, à Hébron et son centre-ville assassiné, à Haïfa, Saint-Jean d'Acre et finalement Jaffa.

<http://www.france-palestine.org/Israel-Palestine-tirer-le-signal-d-alarme>

Netanyahou prendra-t-il le risque de révéler l'un des plus vils secrets d'Israël ? Jonathan Cook, Middle East Eye

Le projet de loi visant à donner un statut constitutionnel à la définition d'Israël en tant qu'État-nation du peuple juif pourrait exposer au grand jour sa nature ethnocratique et non démocratique.

Alors que les législateurs israéliens sont retournés au parlement la semaine dernière, mettant fin aux longues vacances d'été, le gouvernement de Benyamin Netanyahou a annoncé un programme chargé de réformes visant à entraîner Israël plus à droite.

Parmi les propositions de loi figurent l'affaiblissement des pouvoirs de contrôle judiciaire de la Cour suprême, la répression des organisations de gauche de la société civile, l'extension des frontières de Jérusalem pour inclure davantage de colonies juives et le fait de permettre au gouvernement d'expulser de force les demandeurs d'asile africains.

Mais aucune n'est susceptible de susciter autant de controverse – ou d'attention – qu'une mesure concernant le statut d'Israël en tant qu'État juif.

<http://www.france-palestine.org/Netanyahou-prendra-t-il-le-risque-de-reveler-l-un-des-plus-vils-secrets-d>

Le plan de partage et la fin du mandat britannique

La question de Palestine a été portée devant l'Assemblée générale par le Royaume-Uni au lendemain de la création de l'Organisation des Nations Unies. Une **Commission spéciale pour la Palestine**, comptant 11 membres, a été constituée à la première session extraordinaire de l'Assemblée, en avril 1947. La majorité des membres de la Commission a recommandé le partage de la Palestine en un État arabe et un État juif, avec pour Jérusalem un statut international spécial sous l'autorité administrative de l'Organisation des Nations Unies.

Le Plan de partage, 1947

Lors de sa deuxième session ordinaire, après un débat intensif qui a duré deux mois, l'Assemblée générale a adopté, le 29 novembre 1947, sa [résolution 181 \(II\)](#), dans laquelle elle approuvait, avec de légers changements, le **Plan de partage** avec union économique, proposé par la majorité de la Commission spéciale. Le Plan de partage, qui était un document détaillé en quatre parties jointes en annexe à la résolution, prévoyait la fin du mandat, le retrait progressif des forces armées britanniques et la délimitation de frontières entre les deux États et Jérusalem.

Selon le Plan :

- La création des États arabe et juif devait intervenir le 1er octobre 1948 au plus tard;
- La Palestine était divisée en huit parties : trois devaient devenir des divisions juives et trois des divisions arabes. La septième, la ville de Jaffa, devait devenir une enclave arabe à l'intérieur du territoire juif;
- Le régime international de Jérusalem, qui était la huitième division, serait administré par le Conseil de tutelle des Nations Unies.

Le Plan indiquait aussi en détail les mesures à prendre pour l'indépendance dans des domaines comme la citoyenneté, le droit de transit, l'union économique et la déclaration que devait formuler le gouvernement provisoire de chacun des États proposés concernant l'accès aux Lieux saints et les droits des communautés religieuses et des minorités. Dans sa résolution 181 (II), l'Assemblée a également créé la Commission des Nations Unies pour la Palestine, pour appliquer ses recommandations, et a demandé au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour mettre en exécution le Plan de partage.

L'Agence juive a accepté cette résolution bien qu'elle ne fût pas satisfaite de la solution apportée à des questions comme l'immigration juive d'Europe et les limites territoriales imposées à l'État juif proposé. Le Plan n'a pas été accepté par les Arabes palestiniens et les États arabes, qui ont fait valoir qu'il violait les dispositions de la Charte des Nations Unies reconnaissant à chaque peuple le droit de décider de son propre destin. Ils ont déclaré que l'Assemblée avait approuvé le Plan dans des circonstances qui ne faisaient pas honneur à l'Organisation des Nations Unies et que les Arabes de Palestine s'opposeraient à tout plan prévoyant la dissection, la ségrégation ou le partage de leur pays, ou accordant des droits et un statut spéciaux et préférentiels à une minorité.

La fin du mandat britannique

L'adoption de la [résolution 181 \(II\)](#) fut suivie d'une série d'actes de violence dans la région. Devant la dégradation de la situation, le Conseil de sécurité décida de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est réunie du 16 avril au 14 mai 1948. Le 17 avril, le Conseil de sécurité demanda la cessation de toutes les activités militaires en Palestine et, le 23 avril, il créa une Commission de trêve chargée de mettre en place et de superviser un cessez-le-feu. L'Assemblée générale, pour sa part, releva la Commission sur la Palestine de ses responsabilités et décida de nommer un médiateur chargé de promouvoir un règlement pacifique, en coopération avec la Commission de trêve. Le 20 mai, le comte Folke Bernadotte, président de la Croix-Rouge suédoise, fut choisi comme médiateur des Nations Unies.

La première guerre arabo-israélienne, 1948-1949

Le 14 mai 1948, le Royaume-Uni mit fin à son mandat sur la Palestine et dégagea ses forces. Le même jour, l'Agence juive proclama la création de l'État d'Israël sur le territoire qui lui avait été alloué aux termes du Plan de partage. De sanglantes hostilités éclatèrent immédiatement entre les communautés arabes et juives. Le lendemain, des troupes régulières des États arabes voisins pénétrèrent sur le territoire pour venir en aide aux Arabes palestiniens. Les combats prirent fin après plusieurs semaines lorsque le Conseil de sécurité proclama, le 29 mai 1948, une trêve de quatre semaines. La trêve, entrée en vigueur le 11 juin, fut supervisée par le médiateur des Nations Unies, avec le concours d'un groupe d'observateurs militaires internationaux, qui par la suite prit le nom d'[Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine \(ONUST\)](#). En dépit des efforts déployés par le médiateur, aucun accord ne put se faire sur une prolongation de la trêve, et les combats reprirent le 8 juillet.

Le 15 juillet 1948 le Conseil décida, dans une résolution, que la situation en Palestine constituait une menace pour la paix. Il ordonna le cessez-le-feu et déclara que toute inobservation du cessez-le-feu serait considérée comme une rupture de la paix qui exigerait l'examen immédiat de mesures coercitives en vertu du [Chapitre VII de la Charte](#). A la suite de cette résolution, une deuxième trêve entra en vigueur. A cette époque, Israël contrôlait une bonne partie du territoire qui avait été alloué à l'État arabe dans la résolution relative au partage, y compris la partie occidentale de Jérusalem. L'Égypte et la Jordanie administraient respectivement les autres secteurs de la bande de Gaza et la Rive occidentale du Jourdain (y compris le secteur oriental de Jérusalem, la vieille ville). De nouveaux combats ont eu lieu en octobre 1948 et en mars 1949, à l'occasion desquels Israël s'est emparé de différentes zones, dont certaines allouées à l'État arabe. En 1950, la Jordanie soumit officiellement à sa juridiction la Rive occidentale du Jourdain (et le secteur oriental de Jérusalem) en attendant une solution au problème.

Les hostilités provoquèrent une terrible crise humanitaire, puisque près de 750 000 Palestiniens furent alors arrachés de leurs terres, devenant des réfugiés.

Alors qu'il poursuivait ses négociations avec les différentes parties, le comte Bernadotte fut assassiné de plusieurs coups de feu le 17 septembre 1948, dans le secteur de Jérusalem occupé par Israël. Ralph Bunche, des États-Unis, fut nommé médiateur par intérim.

Entre février et juillet 1949, des accords d'armistice furent signés sous les auspices des Nations Unies entre Israël, d'une part, et l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie, d'autre part. Les accords, dont la teneur était généralement semblable, reconnaissaient l'instauration de l'armistice en tant que mesure indispensable pour le rétablissement de la paix en Palestine. Par ailleurs, ils stipulaient clairement que le but de l'armistice n'était pas d'établir ou de reconnaître des droits, revendications ou intérêts territoriaux, de garde ou autre en faveur de l'une quelconque des parties.

En août 1949, le Conseil de sécurité a demandé aux observateurs de l'ONUST de contrôler l'observation de l'armistice. Les observateurs de l'ONUST sont restés stationnés au Moyen-Orient, conformément aux décisions du Conseil de sécurité.

La résolution 194 (III) de l'Assemblée générale : le droit de retour

A sa troisième session ordinaire, le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale a adopté sa [résolution 194 \(III\)](#) définissant les modalités de règlement du problème de Palestine. Sur la base des suggestions faites en vue d'une solution à la situation en Palestine, qui devenait de plus en plus inextricable, dans un rapport établi par le comte Bernadotte avant sa mort, l'Assemblée déclara :

- Que les réfugiés souhaitant retourner dans leurs foyers et vivre en paix avec leurs voisins pourraient être autorisés à le faire à une date aussi rapprochée que possible; et
- [Que ceux qui décideraient de ne pas rentrer devraient être indemnisés de leurs biens.](#)

Commission de conciliation

Cette résolution prévoyait la démilitarisation et l'internationalisation de Jérusalem, ainsi que la protection des Lieux saints de Palestine et leur liberté d'accès. La résolution 194 (III) prévoyait également la création d'une Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine composée de trois membres et chargée d'assumer, dans la mesure où elle le jugeait nécessaire, les fonctions assignées au médiateur des Nations Unies. La Commission reçut pour mandat d'aider les parties intéressées à parvenir à un règlement final sur toutes les questions en suspens et de faciliter le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés. Par la suite, l'Assemblée nomma les Etats-Unis, la France et la Turquie membres de la Commission.

La Commission de conciliation s'efforça de régler trois questions majeures : les dimensions des territoires, les réfugiés et le statut de Jérusalem. Dans le cadre des pourparlers séparés avec les États arabes (Égypte, Jordanie, Liban et Syrie) et avec Israël lors d'une conférence tenue à Lausanne en avril 1949, elle obtint que chaque partie signât séparément un protocole dans lequel chacune s'engageait à utiliser les frontières établies dans la résolution relative au partage comme base de discussion. Toutefois, les réunions de 1949 de la Commission ont pris fin sans qu'un règlement ait été trouvé, les États arabes insistant sur le retour des réfugiés en tant que première étape, et Israël insistant pour que la priorité soit accordée à la question territoriale.

Les efforts déployés par la suite par la Commission pour obtenir le retour des Palestiniens et établir un régime international pour Jérusalem furent vains aussi. Depuis 1951, elle s'efforce d'obtenir le déblocage des comptes en banque des réfugiés arabes immobilisés en Israël. En 1964, elle a achevé l'inventaire des biens des réfugiés arabes, et continue de tenir les dossiers relatifs à ces biens.

Dans les rapports qu'elle soumet périodiquement à l'Assemblée générale depuis 1952, la Commission a appelé à de nombreuses reprises l'attention sur le fait que le succès des efforts déployés par ses soins pour obtenir l'application de la résolution 194 (III) était tributaire d'un changement notable de l'attitude des parties. Les dispositions de cette résolution, qui a établi le droit de retour des réfugiés palestiniens, ont été réaffirmées par l'Assemblée pratiquement tous les ans depuis 1948.

Israël devient Membre de l'Organisation des Nations Unies

Entre-temps, le 11 mai 1949, Israël est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies. En admettant Israël, l'Assemblée générale a expressément pris acte des déclarations et explications qu'il avait fournies devant la Commission politique spéciale en ce qui concerne la mise en oeuvre des résolutions [181 \(II\)](#) et [194 \(III\)](#). Ces déclarations et explications avaient notamment trait au régime international envisagé pour Jérusalem, au problème des réfugiés arabes et aux questions de frontière .

<http://www.un.org/french/Depts/palestine/history2.shtml>



BULLETIN D'ADHESION, COTISATION ANNEE 2017

Nom: Prénom:
Adresse :
.....
CP : Commune : Pays :
Tél. personnel : Tél. mobile :
E-mail :
Profession :
Année de naissance.....

Tranche N°	Revenus mensuels adhérents	Cotisation annuelle
1	Inférieurs à 500 € /mois	10 €
2	De 500 à 1 000 € /mois	25 €
3	De 1 000 à 1 500 € /mois	40 €
4	De 1 500 à 2 000 € /mois	55 €
5	De 2 000 à 2 500 € /mois	70 €
6	De 2 500 à 3 000 € /mois	85 €
7	De 3 000 à 3 500 € /mois	100 €
8	Supérieurs à 3 500 € /mois	120 €

- Je cotise dans la tranche n°..... soit €. (Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et la lettre électronique d'infos hebdomadaire de l'AFPS. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique)
- Je soutiens les activités de l'AFPS niveau national) et verse la somme de..... €
- J'adresse un don pour «SOS Palestine» d'un montant de €
Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don.)
- Je soutiens les activités de mon groupe local et vers la somme de..... €
- J'adresse un don pour pour le projet Al Sanabel » d'un montant de..... €
- Je verse la somme totale de €

Chèque à adresser : AFPS PAYS DE LORIENT Cité Allende 12 rue Colbert 56100 LORIENT

Trésorière : Le BELLER Ghislaine 118 Avenue du Général de Gaulle 56100 LORIENT

Mail : ghislaine-56@hotmail.fr Tél : 06 70 97 85 48

Président : GUILLERM René 2 Rue Notre Dame 56290 PORT LOUIS

Mail : guillermrene@neuf.fr Tél : 06 81 01 01 31 / 02 56 54 15 28

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.